Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement EVD
Staatssekretariat für Wirtschaft SECO

shab.ch Schweizerisches Handelsamtsblatt
fosc.ch Feuille officielle suisse du commerce
fusc.ch Foglio ufficiale svizzero di commercio

CARENCES DANS L'ORGANISATION D'UNE SOCIÉTÉ (ART. 731 B CO)

1. Débitrice: **ABACUS HOTPRESS SA**, anciennement rue du Nant 8, c/o FIREL & MANDACO SA, **1207 Genève, actuellement sans adresse**
2. **Remarques:** Nous, Greffier au Tribunal de première instance, en application de l'article 16 de la loi de procédure civile, assignons ABACUS HOTPRESS SA, anciennement domiciliée rue du Nant 8, c/o FIREL & MANDACO SA à Genève, actuellement sans adresse, à comparaître le jeudi 3 juin 2010 à 15 heures 25, au Tribunal de première instance, salle B4, 2ème cour, premier étage, Palais de justice, place du Bourg-de-Four 1 à Genève pour carences dans l'organisation de la société (art. 731 b CO) à la requête du Registre du commerce. La société est par ailleurs sommée, sous peine d'éventuelle dissolution, de rétablir d'ici au mardi 1er juin 2010 une situation conforme aux articles 707 et suivants et 727 et suivants CO en procédant à l'élection de l'(des) organe(s) manquant et en sollicitant son (leur) inscription au Registre du commerce ou en versant en mains des Services financiers du Pouvoir judiciaire une avance de frais en CHF 2'000.- destinée à couvrir les frais de l'organe manquant ou du commissaire désigné par le Tribunal.
   Une copie de l'assignation destinée à ABACUS HOTPRESS SA a été remise au Parquet de Monsieur le Procureur général, Palais de justice, place du Bourg-de-Four 1, Genève, 1ère cour, 3ème étage où elle peut la retirer.

   Pouvoir judiciaire
   Tribunal de 1ère instance
   Chambre commerciale
   1204 Genève

00491027